



N° 17

LES CAHIERS
— de la —
MAISON
— de —
L'ÉPARGNE

JANVIER / MARS 2021



Abonnement gratuit aux Cahiers de la Maison de l'Épargne sur <http://vu.fr/mde>

EDITO

En 1945, De Gaulle a lancé un grand emprunt d'Etat. L'affiche pour annoncer cet « Emprunt de la libération » a été confiée au célèbre dessinateur Paul Colin. Il a représenté la France sous l'apparence d'une Marianne drapée en bleu blanc rouge et qui portait aux poignets les chaînes qu'elle avait brisées.

Cet emprunt a eu un grand succès.

76 ans après, il serait judicieux d'imaginer un Emprunt d'Etat ouvert à tous ces épargnants qui laissent dormir dans leurs comptes courants 600 milliards d'euros non rémunérés et qui coûtent très cher aux banques.

Mais les professionnels de l'épargne peuvent vous affirmer que ces épargnants n'accepteront pas d'orienter eux-mêmes leurs économies vers des produits fiscalisés non garantis par l'Etat et peu liquides comme les TPE, les startups et même la Bourse. Le fisc récupérerait les 20% de TVA prélevées sur les investissements issus de la consommation qui en résulterait et les épargnants éviteraient de perdre les quelques milliards qui sont amputés actuellement par l'inflation.



L'emprunt de 1945 avait créé un bel enthousiasme populaire et l'emprunt 2021 pourrait devenir un plébiscite s'il réussit, à condition expresse qu'il soit totalement exonéré d'impôt même si la liquidité et le taux d'intérêt devaient être légèrement moins avantageux que pour le livret A.

Après avoir libéré la France de ses **chaînes**, cet emprunt national pour réparer les ravages de la crise sanitaire aurait pour objectif de libérer les français de leurs **masques**. Cette initiative serait alors un grand succès pour tout le monde.

La Maison de l'Épargne vous souhaite une bonne année 2021.

Gérard Auffray
Président Fondateur

«Emprunt de la Libération», Affiche modifiée de Paul Colin, 1945

AUX LARMES, ÉPARGNANTS

DES MALHEUREUX ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES ONT MARQUÉ LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE.

ANTOINE CROZAT ET LE RÊVE AMÉRICAIN

Fils d'un banquier, sa famille est l'une de premières fortunes de sa ville. A 30 ans, il est nommé receveur général des finances à Bordeaux, plus tard et sur son propre compte, il commence à miser sur le tabac et le sucre, pour ensuite s'intégrer dans les grands flux commerciaux du moment. En 1701, à la demande de Louis XIV, il devient un des actionnaires de la Compagnie royale de la mer du Sud, une société écran dont l'objectif est de capturer frauduleusement une partie de l'argent que les espagnols extraient des mines péruviennes grâce à d'importants pots-de-vin. Un trafic qui rapporte beaucoup au roi et à Antoine Crozat.

Grâce à ce succès, le roi lui confie la direction de la Compagnie de Guinée qui fait la traite des esclaves vers Saint-Domingue. En 1701, suite à l'ascension au trône d'Espagne de Philippe V, petit fils de Louis XIV, la Compagnie de Guinée devient la « Compagnie de l'Asiento » et obtient le monopole du commerce d'esclaves dans toutes les colonies espagnoles. Il devient alors l'homme le plus riche de France.

Il prospère dans un système où l'Etat cherche à encaisser rapidement l'argent dont il manquait. D'une intelligence remarquable, Antoine Crozat profite au maximum de ce système. Crozat dépense sans compter en essayant d'intégrer la haute société aristocratique. Il marie sa fille de 12 ans au Comte d'Evreux, descendant d'une famille de vieille noblesse. Plus tard, il financera la construction de l'hôtel particulier du couple, l'actuel Palais de l'Elysée.

En 1712, Louis XIV lui propose le monopole du commerce avec la Louisiane Française. Cette terre dont la France a pris possession en 1682 est dans une situation chaotique. Les richesses naturelles sont rares et le commerce inexistant. La couronne n'a ni les moyens ni l'envie de la développer et Louis XIV envisage de l'abandonner. C'est alors que l'on fait appel à Crozat. On lui montre de faux rapports qui décrivent une colonie pleine d'argent et d'or qui ne demande qu'à être exploitée. En plus de cette terre, on lui offre l'exclusivité du commerce avec l'Angleterre et l'Espagne. Crozat tombe dans le piège et crée en 1712, dans ce but, la Compagnie de Louisiane.

Très vite, il se rend compte de l'arnaque. L'affaire lui coûte une fortune. Il essaie pendant cinq ans de développer « sa colonie », mais la mort de Louis XIV en 1715 le prive de son principal soutien. La Chambre de Justice le condamne à payer plusieurs millions de livres d'amende pour des gains illicites et il doit également restituer son privilège. En 1717, le monopole du commerce avec la Louisiane est repris par le banquier John Law. Le rêve américain de Crozat ne fera qu'entamer sa fortune qu'il récupérera grâce à des fausses factures qui lui permettent de récupérer auprès de la Couronne des remboursements supérieurs à ses dépenses réelles.

En 1715, sa fortune était estimée à 300 milliards d'euros d'aujourd'hui. Sa fortune représentait à l'époque presque un tiers des revenus de l'Etat Français.

...ET DANS L'ACTUALITÉ, LES PROBLÈMES SONT AUSSI RÉCURRENTS

LA MONTÉE DES ARNAQUES EN LIGNE: LA CRISE FAIT ÉMERGER DE NOUVELLES ARNAQUES FINANCIÈRES

L'Association des Marchés Financiers (AMF) lance de façon régulière des alertes sur différents types d'escroquerie. En 2019, 500 nouveaux sites ont été repertoriés et pendant le premier semestre de 2020, 200 nouveaux sites ont également fait leur apparition.

Ci-dessous quelques exemples :

Fin septembre, l'AMF indique que la crise sanitaire fait apparaître de nouvelles escroqueries : des investissements dans la chloroquine ou le whisky, des sites promettant un crédit en mois de 72 heures sans aucune condition ou de fausses cagnottes en ligne souvent promises aux soignants, mais qui va dans le portefeuille de l'escroc.

Certaines fonctionnent sur la peur de l'avenir alors que de nombreux Français ont été contraints à l'inactivité par les mesures de confinement contre le virus. Des sites font miroiter au visiteur l'obtention d'un crédit en moins de 72 heures et sans aucune condition. « L'objectif, c'est de collecter des données personnelles », comme des identifiants de carte bancaire, a expliqué Nathalie Beaudemoulin, coordinatrice des travaux entre l'ACPR et l'AMF.

Un autre cas : les places de parking. Un produit connu pour sa rentabilité en temps normal et surtout dans les grandes villes. Cependant, l'AMF constate une vague d'arnaques liées à l'achat des places de parking en général, celles de parkings d'aéroports européens en particulier (Portugal, Espagne, Italie, Allemagne, etc.). La démarche suivie par les escrocs est toujours la même : un démarcheur vous contacte par téléphone ou par mail et vous propose des offres de placement dans des places de parking. Il vous invite à consulter une plateforme en ligne puis à signer un « faux contrat de location » .

En surfant sur la toile, on a pu découvrir aussi une publicité proposant une plus-value de 35% et en l'espace de seulement deux semaines, en investissant dans des « lots FDJ » censés être des actions de la Française des jeux. Un certain Stéphane Dubois, directeur de la banque « Montepio-Direct » – qui n'existe pas, y proposait un rendez-vous avec l'un de ses conseillers si l'on souhaitait se faire présenter ce fameux investissement. Le conseiller en question était censé faire « la démonstration » de la pertinence du placement avec, au bout du compte, le versement d'intérêts de 35% sous deux semaines. Il promettait également par la suite, l'envoi d'un « Formulaire de demande d'achat d'actions » (ce qui ne veut strictement rien dire) avec les logos de la Banque et de la FDJ.

Quand les épargnants escroqués se sont présentés à la gendarmerie locale pour déposer plainte contre X, c'était trop tard, le site n'existait plus, tout avait disparu.

L'AMF nous rappelle qu'il n'existe pas de produits miracles et qu'il n'y a pas de rendement élevé sans risque élevé.

Si un jour vous avez des doutes, vous pourrez jauger la fiabilité de votre interlocuteur sur le site www.oriais.fr.

COUP D'OEIL SUR LE RENDEMENT DE L'ÉPARGNE

RENDEMENT DES LIVRETS

<u>Livret</u>	<u>Taux</u>	<u>Plafond</u>
-Livret A, Livret Bleu*	0,50%*	22950€
-Livret d'Épargne Populaire	1%*	7700€
-Livret Jeune	1 à 2,75%	1600€
-Plan d'Épargne Logement**	1%	61200€
-Livret de Développement Durable***	0,50%*	12000€
-Compte Épargne Logement****	0,25%*	15300€

* Depuis le 01/02/2020

** Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à la veille du 12ème anniversaire.

*** Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Le taux est aligné à celui du livret A.

**** Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux.

RENDEMENT DES ASSURANCES VIE

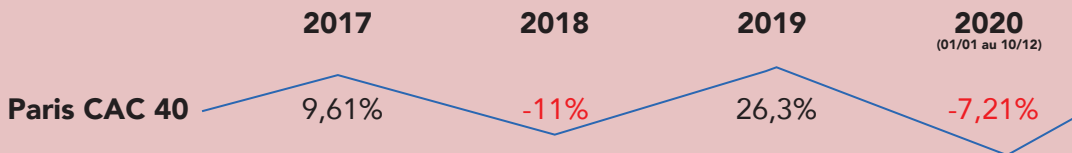
<u>Performance Annuelle</u>	<u>Fond en Euros</u>	<u>Unité de Compte</u>
<u>Moyenne (FFA)</u>	<u>(€)</u>	<u>(UC)</u>
2017	1,83%	2,90%
2018	1,80%	2,85%
2019	1,46%	2,46%
2020 (prévision)	1,10%	≈1,70%

RENDEMENT DES SCPI

(ÉVOLUTION DU PRIX DES PARTS / FRANCE SCPI)

2016	2017	2018	2019	2020 (prévision)
+4,64%	↓+4,43%	↓+4,35%	↑+4,40%	↓+3,98%

PERFORMANCE DES VALEURS MOBILIÈRES COTÉES EN BOURSE



CROISSANCE PIB FRANCE (INSEE / BANQUE DE FRANCE / OCDE)

2017	2018	2019	2020*
+2,40%	↓+1,70%	↓+1,30%	↓-9%

**Inflation, Variation sur un an
(Insee/ Novembre 2020)**

0,2%

*Prévision Insee 02/12/2020

PETITES PHRASES DES GRANDS PENSEURS

**« NE NÉGOCIONS JAMAIS AVEC NOS PEURS.
MAIS N'AYONS JAMAIS PEUR DE NÉGOCIER »**

John Fitzgerald Kennedy
(1917-1963)
35ème Président des
Etats-Unis



PRODUITS D'ÉPARGNE D'ACTUALITÉ

BPIFRANCE LANCE UN FONDS POUR QUE LES ÉPARGNANTS INVESTISSENT DANS LES PME

Depuis le 1er octobre, le Ministère de l'Economie et Bpifrance ont lancé le fonds commun de placement à risque (FCPR) pour permettre aux particuliers d'investir dans un portefeuille de 1.500 PME et start-ups, principalement françaises et non cotées. Le fonds « Bpifrance Entreprises 1 » a pour objectif 100 millions d'euros avec 10 millions supplémentaires si l'objectif est atteint avant la date de clôture en avril 2021.

Le ticket d'entrée minimum est de 5000 euros, l'argent est bloqué pendant 6 ans avec la possibilité d'une année supplémentaire et avec une rentabilité visée, mais qui n'est pas garantie, de 5 à 7%. Le plafond est de 95.000 euros pour une personne. Il n'y aura pas de commission sur les montants investis avant le 1er avril 2021 (2% à partir de cette date) et l'épargnant verra ses plus-values défiscalisées à la sortie.

Ce fonds est composé de parts détenues dans 145 fonds de capital-investissement (qui contiennent plus de 1.500 entreprises) dans lesquels la banque publique investit depuis 15 ans. La souscription pourra se faire depuis leur site internet, les réseaux bancaires, assureurs et gestionnaires de patrimoine. En cas de succès, ce fonds sera lancé tous les ans. La Maison de l'Epargne estime qu'il s'agit d'une excellente opportunité.

LA NATURE HUMAINE DANS SES RAPPORTS À LA RICHESSE S'EST EXPRIMÉE PAR LA PEINTURE DE GRANDS ARTISTES



François Joseph Navez, «L'aumône à l'ermite» 1836. Tirée de la collection privée de Gérard Auffray

Peintre belge néoclassique (1787—1869), Navez a été fondateur de la Commission Royale des Monuments et Directeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Sur l'image, la représentation de la solidarité d'une enfant faisant l'aumône à un ermite, tout en tenant un chapelet de l'autre main. La douceur de cet acte de générosité est également présent dans leurs regards.

LE SÉLECTEUR D'ÉPARGNE

DÉCOUVREZ PARMI LES MOTIVATIONS LES PLUS FRÉQUENTES, CELLES QUI VOUS CONCERNENT EN PRIORITÉ POUR QUE LE SÉLECTEUR D'ÉPARGNE DÉTECTE LE PRODUIT QUI RÉPOND À VOS SOUHAITS:



COCHEZ 3 CHOIX :

- ☐ 1. **AVANTAGES FISCAUX:** abattement, plan d'épargne, crédit d'impôt, droits de succession exonérés.
- ☐ 2. **RENTABILITÉ CONSTANTE ÉLEVÉE** (généralement supérieure à 4%)
- ☐ 3. **GESTION FACILE**
- ☐ 4. **PROTECTION** du placement contre l'érosion monétaire
- ☐ 5. **SECURITÉ**, notoriété publique
- ☐ 6. Possibilité de **PLUS-VALUE** sur le capital
- ☐ 7. Encaissement des **REVENUS TRIMESTRIEL** ou **MENSUEL**
- ☐ 8. Possibilité d'accumuler des **PETITES SOMMES** (inférieures à 1000€)
- ☐ 9. **LIQUIDITÉ** rapide (inférieure à 1 mois)

« NE PLACEZ PAS VOTRE ARGENT,
SANS COMPRENDRE AVANT,
POUR NE PAS ÊTRE DÉÇU APRÈS... »



La consultation est gratuite sur le site selecteurdepargne.fr